



Octobre 2019

Maslacq



Maslacq Infos

Bulletin municipal de la commune de Maslacq



Petit coup de neuf place de la Mairie

Conseil Municipal

P3 - Subvention DETR travaux école
 P3 - Subvention DETR Complexe Ménat
 P3 - Régularisation cautions non rendues
 P4 - Travaux d'électricité épicerie
 P4 - Subvention APE pour le carnaval
 P4 - CCLO outil commun d'adressage
 P5 - CCLO avenant groupement de commandes
 P5 - Conseil CCLO : Nb sièges et répartition
 P6 - Adhésion au service informatique APGL
 P6 - Rapport annuel qualité de l'eau
 P6 - Création de poste - secrétaire de Mairie
 P7 - Acquisition nouvel utilitaire
 P7 - Mise à disposition local ASA
 P8 - Mandat CDG contrat groupe assurance
 P8 - Diagnostic amiante
 P9 - Questions orales des conseillers

Mot du Maire

P2 - Mot du maire

Arrêt sur images

P11 - Maslacq sous le regard des peintres
 P11 - Concours de pêche de la Fête
 P12 - Conviviale école de musique
 P13 - Pari gagné pour lous de Bacchus
 P13 - « Amélie » ne nous a pas épargnés

Vie associative

P29 - Bureau Interassociatif
 P30 - Activité 2019/2020 des associations
 P34 - Agenda 2019/2020 des activités

Ça nous concerne

P18 - Protéger votre compteur d'eau
 P18 - Nouvel affichage communal
 P19 - Un crématorium à proximité
 P19 - Nouvelles aides
 P19 - Bibliothèque de Maslacq
 P20 - Trions nos déchets
 P22 - Commémoration du 11 novembre
 P22 - Chiens en liberté
 P22 - Télé alerte accident majeur
 P23 - Inscription sur la liste électorale
 P23 - Déchetterie fermeture travaux
 P24 - Automne des randonneurs
 P26 - Rénovation et sécurisation
 P26 - Repas de la chasse
 P27 - Téléthon de Maslacq
 P28 - La petite épicerie
 Horaires d'hiver— Le 11 novembre
 goûtez les plats proposés pendant
 les fêtes de fin d'année
 P28 - Ouverture cabinet infirmier
 P28 - Téléthon
 défi de l'écharpe la plus longue

Dossiers

P14 - Élections municipales
 P16 - Adishatz
 Marie Hélène CAUHAPÉ
 Louis LARTIGAU
 P17 - Bienvenue à Willemien ARTIGAU (Nouvelle secrétaire de Mairie)



Lisez les PV en ligne dès le jour de l'affichage

VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal

PV de séances

<http://www.maslacq.fr>



La surprise de l'été pour l'équipe municipale et le personnel a été le départ de Camille ROA du secrétariat de Mairie pour rejoindre sa Mairie d'origine où elle a obtenu un temps complet. Nous remercions Camille pour l'excellent travail réalisé dans notre commune durant son court passage et nous lui souhaitons une bonne réussite professionnelle. A l'issue de l'examen de plusieurs candidatures, c'est Madame Willemien ARTIGAU qui a été retenue pour exercer cette fonction et nous lui souhaitons la bienvenue à Maslacq.

La presse se fait régulièrement l'écho de la difficulté des maires à remplir leurs fonctions en raison des colères et des violences auxquelles ils sont soumis. Il y a certes des incompréhensions et des moments parfois difficiles à vivre mais notre commune ne présente pas un tableau noir dans ce registre grâce à la sympathie et la compréhension de vous tous et je tiens à vous en remercier.

La plus grande frustration que nous vivons tient à notre difficulté de ne plus pouvoir apporter dans notre commune les services et équipements que nous aimerions développer.

Pour tenter de réduire sur le plan national les inégalités de ressources entre communes, certaines mesures prises par les pouvoirs publics ont pour effet dans certains cas, de créer d'autres inégalités. Une de ces mesures consiste à prélever des ressources aux intercommunalités « riches » pour les reverser aux intercommunalités « pauvres ». Ce que n'a pas prévu le législateur c'est qu'au sein d'une même intercommunalité, de très grands écarts de ressources existent entre communes membres et c'est bien le cas de la CCLO qui, de par ses revenus industriels est considérée comme jouissant globalement de larges moyens financiers, tout en étant également composée de communes pauvres.

Un audit vient d'être réalisé à la demande de la CCLO par un cabinet spécialisé dans les finances des collectivités. Cette inégalité est largement démontrée et confirme que les communes les moins bien loties de la Communauté sont doublement affectées par ces dispositions en raison des contributions qu'elles apportent aux autres et aux dotations qu'elles ne perçoivent plus. C'est cette disparité interne que le législateur n'a pas prise en compte. A l'issue de cet audit une prise de conscience générale des élus communautaires est en train d'émerger et il serait plus que nécessaire d'entrer dans une plus grande solidarité au sein même de notre intercommunalité, ce qui est un gros enjeu du mandat à venir ! Dans ces conditions, il nous reste donc à essayer d'obtenir le plus de prestations communautaires possibles de la part de la CCLO.

Durant cet hiver plusieurs interventions sont prévues à Maslacq comme la réfection du revêtement de la place de la mairie et de la Carribette, le renouvellement du réseau pluvial de la rue du stade complètement effondré avant son écoulement dans le Geü, le remplacement des massifs de rosiers très vieillissants et des arbres de la sortie vers Orthez dont les branches gênent la circulation. La rue de l'école sera également mise en sens unique en raison de sa dangerosité du fait du non-respect du panneau « Réservé aux riverains ».

Les travaux d'accessibilité et d'agrandissement de la cour de l'école seront entrepris par la commune lorsque les entreprises auront répondu aux appels d'offres.

Le chauffage de l'église sera réexaminé après la connaissance du coût des travaux énumérés ci-dessus pour lesquels des subventions ont été obtenues.

Comptant encore sur votre compréhension, soyez persuadés que nous nous efforçons de maintenir une bonne attractivité à notre village.

Georges Trouilhet
Maire de Maslacq



Maslacq Infos

Directeur de la publication : le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79

📠 05 59 67 31 82

🌐 www.maslacq.fr

✉ mairie.maslacq@wanadoo.fr





Informations du Maire au Conseil (04/07/19)

☐ Droits de préemption non-exercés :

M. le Maire fait mention des ventes sur notre territoire sur lesquelles il n'a pas exercé notre droit de préemption.

♦ Vente HABITELEM / DA GAMA

♦ Vente CHAD / CLAVIJO

♦ Vente PEREIRA / VIEIRA DOS SANTOS

☐ Panneaux d'Informations

Depuis quelques temps la Commission Voirie et la Commission Information - Communication réfléchissent avec la CCLO à une meilleure information des touristes et promeneurs qui réponde aussi bien aux demandes des propriétaires qu'à la réglementation. Nous sommes arrivés à la solution suivante qui nous l'espérons répondra aux attentes des gîtes et commerces du village.

Nous allons afficher à l'arrivée de la route d'Argagnon près du poids public sur le panneau Relais Information Service un plan A0 avec la carte de Maslactq où seront repérés les gîtes, chambres d'hôtes et commerces à côté d'une liste format A4 avec leurs adresses et numéros de téléphone.

En parallèle, pour répondre à la réglementation et aux contraintes du Grenelle II, il était prévu que les réglottes qui avaient été posées sur les portiques, sur les mâts ou sur les arbres soient retirées.

Après réflexion, il paraît possible (au moins dans un premier temps) de conserver les portiques (comme à Loubieng et Sauvelade), en faisant passer la réglotte indiquant le Gîte de l'Estanquet sur le portique près du château.



Approbation du PV de la séance précédente (14/04/19)

Il est adopté à l'unanimité



DETR : Travaux École (04/07/19)

- ✓ Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que les travaux d'assainissement des murs, de peinture des volets et d'extension de la cour d'école ont été retenus par le Préfet pour la programmation Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 avec un taux de subvention de 30% soit un montant maximal de 6 137.57 € (40% avaient été demandés initialement).

Il est proposé au Conseil d'inscrire cette subvention en recette d'investissement sur l'opération N°15 : « Matériel et travaux école », ce qui en porterait le montant à 24 688.57 € et permettrait de réaliser le projet dans son intégralité conformément au plan de financement provisoire établi (20 458.58 €/HT soit 24550.30 €/TTC).

Vote favorable : Unanimité



DETR : Partie sportive de Ménat (04/07/19)

- ✓ Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de la partie sportive du complexe Ménat ont été retenus par le Préfet pour la programmation Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux 2019 avec un taux de subvention de 20% soit un montant maximal de 49 374.60 €.

Il est proposé au Conseil d'inscrire cette subvention en recette d'investissement sur l'opération N°30 : « Bâtiments divers », ce qui porterait le montant disponible de l'opération à 559 849.60 €. Cette somme doit être entièrement affectée à la partie sportive du complexe Ménat, mais il sera éventuellement possible d'affecter la part communale qui s'y substituait lors du vote à d'autres travaux ou de réduire le montant de l'emprunt à court terme prévu pour la réalisation de l'opération en fonction du coût définitif du projet. Le montant disponible devrait permettre de financer le projet de l'église.

Vote favorable : Unanimité



Régularisation des cautions non restituées (04/07/19)

- ✓ Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que trois cautions subsistent suite à leur non-restitution aux locataires pour dégradations. La perception propose de les régulariser.



Le montant nécessaire à la régularisation de ces trois cautions est de 1 310.27 €. Il est également nécessaire de conserver une réserve en cas de départ de locataires auxquels il faudrait restituer leur caution.

Le Conseil veut l'assurance que les cautions ne seront pas rendues, moyennant cela. =>

Vote favorable : Unanimité



Travaux électricité épicerie (04/07/2019)

- ✓ M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci avait, lors du Budget Primitif, décidé de se porter acquéreur d'un nouveau four pour l'épicerie pour un montant de 3 672.04 €. Lors de la livraison il s'est avéré que l'alimentation électrique nécessaire était en triphasé.
- ✓ Un devis a été obtenu pour le passage de l'installation en triphasé pour un montant de 2 480 €/HT soit 2 976 €/TTC.

Du fait que la toiture du poids public ne pourra être réalisée, l'installation du triphasé à l'épicerie pourra s'y substituer dans l'opération N°34 « Équipements divers. » du Budget. M. le Maire indique que l'épicier prend à sa charge les 900 € de l'amenée du triphasé par EDF. Le Conseil, conscient des efforts réalisés par les gérants et considérant que ce commerce est utile aux administrés, décide de continuer à le soutenir en faisant les travaux nécessaires.

Vote favorable : Unanimité



Demande de subvention de l'APE - Carnaval (04/07/2019)

- ✓ M. le Maire rappelle au Conseil qu'une demande de subvention avait été effectuée par l'Association des Parents d'Élèves de l'école publique au titre du Budget 2019 pour l'organisation du carnaval des écoles 2019. Aucune suite n'avait été donnée, la commune depuis des années ayant fait le choix de ne pas verser d'aide aux parents d'élèves mais de concentrer ses efforts directement sur les élèves et leurs activités grâce à d'importantes subventions.
- ✓ Le montant sollicité pour le carnaval des écoles était de 300 € pour faire face aux frais liés à la création d'un char.

Bien que le Budget Primitif 2019 soit déjà voté, le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire accepte à titre exceptionnel d'octroyer les 300 € de subvention demandés

- ◆ en précisant
 - ◇ Qu'il s'agit d'une aide inhabituelle
 - ◇ Qu'ils sont destinés au carnaval (manifestation collective) et non au fonctionnement de l'association
 - ◆ en les prélevant sur la réserve de 1 200 € prévue en subventions diverses
- Charge Monsieur le Maire de verser celle-ci à l'APE École Publique

Vote Pour : Unanimité



Acquisition en commun d'un outil d'adressage (04/07/2019)

- ✓ La CCLO met à disposition des services de la collectivité un Système d'Information Géographique (SIG) pour gérer leur patrimoine de données métiers et leurs activités. Cet outil est mis à disposition des communes afin de consulter ces données sur leur commune.
- ✓ Dans le cadre de l'aménagement numérique les communes ont obligation d'adresser la totalité de leurs locaux avec un numéro de local et un nom de rue.
- ✓ Afin de réaliser ou vérifier, dans les meilleures conditions cet adressage, la collectivité propose d'intégrer un module spécifique adressage au Système d'Information Géographique.

La CCLO souhaite accompagner les communes intéressées dans l'utilisation de cet outil, notamment par l'intermédiaire de formations. Pour mettre en œuvre ce projet, les partenaires ont décidé d'opter pour le régime de la mise en commun de moyens, selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition

Il a été décidé que les coûts seraient répartis en fonction de classes de population des communes. Pour Maslacq :

Nb. habitants	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Années suivantes
500 à 1000 hab	200 €	83 €	27 €

Le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le règlement de mise en commun de moyens pour l'acquisition d'un outil d'adressage intégré au SIG
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que les avenants qui seraient nécessaires.

Vote Pour : Unanimité



**Avenant au groupement de commandes (04/07/2019)**

- ✓ Par délibération en date du 30 mai 2016, le Conseil Municipal de Maslacq a décidé d'adhérer au groupement de commandes permanent entre la CCLO et ses communes membres.
- ✓ La convention cadre du groupement de commandes prévoit que la liste d'achats peut évoluer par avenant.
- ✓ Un nouveau besoin pour les communes a été recensé : Formations (concernant le logiciel d'adressage notamment)
- ✓ Il convient d'approuver l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et ses communes membres, pour les prestations de formations.

Vote favorable : Unanimité



Communauté
de communes
**LACQ ■
ORTHEZ**

Composition du Conseil Communautaire (04/07/2019)

M. le Maire précise que le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre sont déterminés :

- ✓ soit, par « accord local »
- ✓ soit, à défaut d'accord local, selon les règles de droit commun fixées par le Code Général des Collectivités

Il donne lecture du courrier de Monsieur SALANAVE-PÉHÉ proposant d'adopter une délibération modifiant la composition du Conseil Communautaire en favorisant les bourgs relais/moyens comme Maslacq autour de 1 000 habitants.

Commune	Nombre
Orthez	13
Mourenx	7
Monein	5
Artix	4
Arthez-de-Béarn	2
Lagor	2
Puyoo	2
Mont	2
Lucq de Béarn	2
Maslacq	2
Bellocq	2
Baigts de Béarn	2
Sault de Navailles	2
Pardies	2
Bonnut	1
Lacq	1
Argagnon	1
Lahourcade	1
Biron	1
Castétis	1
Cescou	1

Commune	Nombre
Labastide-Monréjeau	1
Sallespisse	1
Hagetaubin	1
Labastide-Cézeracq	1
Serres-Sainte-Marie	1
Abos	1
Os-Marsillon	1
Loubieng	1
Tarsacq	1
Ramous	1
Laà Mondrans	1
Ozenx-Montestrucq	1
Viellèségure	1
Mesplède	1
Saint-Boès	1
Sarpourenx	1
Salles-Mongiscard	1
Parbayse	1
Castillon d'Arthez	1
Lanneplaa	1

Commune	Nombre
Urdès	1
Cardesse	1
Balansun	1
Casteide Candau	1
Sauvelade	1
Casteide Cami	1
Abidos	1
Lacommande	1
Saint Médard	1
Viellenave d'Arthez	1
Cuqueron	1
Doazon	1
Saint Girons	1
Lacadée	1
Boumourt	1
Noguères	1
Castetner	1
Bésingrand	1
Labeyrie	1
Amos	1

Cette proposition permet aux communes en vert dans le tableau : Maslacq, Bellocq, Baigts, Sault de Navailles et Pardies de bénéficier de deux représentants au sein du Conseil Communautaire (au lieu d'un).

Vote favorable : Unanimité



Adhésion au service informatique de l'APGL (04/07/2019)

- ✓ M. le Maire rappelle au Conseil le projet de migrer vers un autre logiciel métier (La majorité des Communes du Département utilisent le progiciel Cosoluce, vers lequel nous souhaitons nous tourner). L'adhésion au Service Informatique Intercommunal de l'APGL 64 est un préalable au passage à celui-ci.
- ✓ Ce service est géré par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

La formule d'adhésion est souple : La collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, valant acceptation des statuts de l'Agence et du règlement d'intervention du service pour lequel l'adhésion est décidée. La collectivité peut par la suite se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ♦ DÉCIDE d'adhérer à l'APGL pour le Service Informatique Intercommunal.
- ♦ ADOPTE en conséquence le règlement d'intervention du service en cause.

Vote favorable : Unanimité



Prix et qualité de l'eau potable (04/07/2019)

- ✓ M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établis par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baise, auquel la commune a transféré la compétence.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ♦ PREND connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ♦ CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Gave et Baise.

Vote favorable : Unanimité



Ouverture d'un poste de secrétariat (04/07/2019)

M. le Maire informe le Conseil que notre secrétaire actuelle nous quitte pour prendre un poste à temps complet qui s'ouvre dans la commune d'où elle venait. Un poste de secrétaire sera à pourvoir à Maslacq à partir du 1^{er} octobre 2019.

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- ☐ **par le recrutement d'un fonctionnaire** en application du principe général posé selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, et des communes sont occupés par des fonctionnaires,
- ☐ **par dérogation, par celui d'un agent contractuel**, qui permet, dans les communes de moins de 1000 h de recruter des agents contractuels sur l'emploi permanent de secrétaire de Mairie.

Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelable par reconduction dans la limite de six ans. Si à l'issue de cette durée de six ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée. Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 348 et 431.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ♦ DÉCIDE La création à compter du 04 juillet 2019 d'un emploi permanent à temps complet de secrétaire de Mairie (35 h de travail par semaine en moyenne), pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, Que, dans l'hypothèse d'un agent contractuel, cet emploi correspondra à un indice brut compris entre 348 et 431.
- ♦ AUTORISE LE MAIRE À SIGNER LE CONTRAT DE TRAVAIL ET PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au Budget .





Informations de Monsieur le Maire (09/09/2019)

❑ Droits de préemptions non-exercés :

- ✓ Vente PARLAPIANO / AGULLO-NABLI AYAD
- ✓ Vente SZANTAY / LAGORCE

❑ Logement école : courrier de réclamation :

- ✓ Un courrier de réclamation a été envoyé à la Mairie par le locataire du logement situé au-dessus de l'école. La mairie avait mandaté une entreprise pour intervenir sur des problèmes électriques. Un thermostat de chauffe a été remplacé par cette entreprise mais monté à l'envers ce qui a eu une conséquence sur la facture de gaz du locataire qui s'est élevée à 479,14 €. Par la suite, la Mairie a envoyé un technicien pour la visite de la chaudière. Ce technicien a constaté la faute de la précédente entreprise d'électricité et remis le thermostat en état de fonctionner normalement. Il est précisé que la Commune fait aujourd'hui appel à un nouveau professionnel pour les travaux électriques, ne souhaitant plus travailler avec l'intervenant dont il est question ici à la suite de plusieurs erreurs commises par celui-ci. Une délibération aura lieu lors du prochain Conseil Municipal pour envisager une remise gracieuse au locataire (à estimer par le C.M.).

❑ Accessibilité : Avant-projet définitif présenté par l'architecte et modifications demandées :

- ✓ Nous avons reçu l'avant-projet définitif qui présente quelques anomalies à lever. Une ébauche de courrier est en cours. En particulier, nous demandons à ce qu'un seul WC pour handicapés soit installé à Ménat, au lieu de deux recommandés par l'architecte avec des conséquences plus lourdes en termes de modifications à réaliser et en terme de coûts.



Approbation du PV de la séance précédente (09/09/2019)

- ✓ Robert LANGLA signale une erreur dans la délibération No 2019-28 - DM No 2 - Subvention DETR Ménat. Une erreur de frappe s'est glissée dans le montant disponible de l'opération qui se monte à 559 849,60 € au lieu de 549 849,60 €. Moyennant cette correction, le PV du 04-07-2019 **est approuvé à l'Unanimité des présents.**



Acquisition d'un nouvel utilitaire, cession de l'ancien véhicule (09/09/2019)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule utilitaire communal n'a pas passé la dernière visite du contrôle technique. Au vu des travaux à prendre en compte pour la contre visite et compte tenu de l'âge du véhicule, l'achat d'un nouveau véhicule semblerait plus judicieux.

Un concessionnaire de Mourenx propose un devis de 13220.76 € pour un véhicule Kangoo Express /2017 affichant 23 265 Km au compteur. Le concessionnaire reprendrait l'ancien véhicule pour la somme symbolique de 100 €.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur cet achat et d'autoriser M. le Maire à céder l'ancien en actant la décision modificative budgétaire correspondante.

Vote favorable : Unanimité



Mise à disposition de local à l'ASA d'irrigation (09/09/2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mise à disposition d'un local et éventuellement d'un terrain, effectuée par l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation de Maslacq afin d'y stocker du matériel.

- ✓ M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de l'ASA d'irrigation le préfabriqué situé sur la parcelle AD 398 située face à la place de la Poste faisant partie du domaine privé de la Commune. Il rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales permet : « De mettre des locaux communaux à la disposition des associations ou partis politiques qui en font la demande » Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.



Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De mettre à disposition de l'ASA d'Irrigation de Maslacq, les locaux ci-dessus mentionnés, à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an à compter du 10/09/2019, renouvelable par tacite reconduction.
- ✓ Que cette mise à disposition sera faite à moyennant un loyer annuel de 10 € .
- ✓ D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.

Vote favorable : Unanimité



Mandatement du CDG64 pour la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance « statutaire » (09/09/2019)

Les collectivités locales doivent verser aux agents les traitements et/ou frais médicaux en cas d'accident du travail, des indemnités journalières en cas de maladie et de maternité, un capital en cas de décès... Elles peuvent s'assurer contre ces risques dits « statutaires » par le biais de contrats d'assurance. Les centres de gestion peuvent proposer des contrats-groupe d'assurance garantissant collectivités territoriales et établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche collective permet une mutualisation des risques et l'obtention de taux et garanties financières attractifs.

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques envisage de renouveler ces contrats-groupe après une procédure de mise en concurrence. La commune, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance, est intéressée pour se joindre à la procédure effectuée par le CDG 64. Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance et au CDG 64 de négocier, pour son compte, des contrats-groupe d'assurance statutaire auprès d'entreprises d'assurance agréée.

M. le Maire précise qu'au vu de la consultation, la décision définitive d'adhésion aux contrats fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 64.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de confier au CDG 64 le soin de lancer une procédure de consultation, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats-groupe d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

- Ces contrats-groupe devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - ◇ Pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité / paternité / adoption...
 - ◇ Pour les agents relevant du régime général et affiliés à l'IRCANTEC : Accident du travail / maladie professionnelle, grave maladie, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire...

L'adhésion aux contrats-groupe proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Vote favorable : Unanimité



Diagnostic amiante (09/09/2019)

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et de réhabilitation du complexe Ménat, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- ◆ Concernant les bâtiments construits avant 1997 un diagnostic amiante avant travaux est obligatoire.
- ◆ Est également obligatoire un diagnostic plomb avant travaux s'appliquant à tous les bâtiments quelle que soit leur année de construction. Deux diagnostiqueurs ont été consultés concernant ces diagnostics obligatoires sur la base du projet de l'architecte et se sont déplacés sur les lieux pour évaluer le nombre et la consistance des prélèvements à effectuer concernant les travaux envisagés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : - D'ATTRIBUER à la société DEKRA la mission repérage amiante et plomb avant travaux pour un montant de 1700€/HT soit 2040€/TTC, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote favorable : Unanimité





Questions orales des conseillers



Robert LANGLA (04/07/19) :

Tags : Robert informe avoir nettoyé le tag sur la porte sud de la tour fortifiée.

Affichage : Robert indique avoir procédé à la mise en place du nouvel affichage devant le poids public. Il dit être d'accord pour que tous les affichages sauvages soient enlevés mais il souligne son attachement aux panneaux officiels sous forme de réglottes de la CCLO qu'il lui paraît utile de garder pour ne pas risquer d'entrer en conflit inutilement avec les gîtes et les commerces.

Poids publics : Des retouches de maçonnerie ont été faites, le poids public a été repeint.

Robert remercie ceux qui sont intervenus pour l'aider. L'aspect général est amélioré mais la peinture ne pourra être terminée que lorsque l'entreprise MARLAT aura mis en place porte et volets. L'intérieur est propre, le mur peut rester brut. Le mécanisme de pesée a été nettoyé et repeint. Une banquette a été préparée qui pourra être mise en place quand la table d'écolier aura été dégagée.

Monsieur le Maire répond que la possibilité de la mise en place d'une porte et de volets va être étudiée, et que l'on peut transférer le bureau d'écolier au grenier de Ménat.

Planches d'exposition : Les planches d'exposition du patrimoine situées à la Mairie, à Ménat et à la salle socioculturelle ont été déplacées. Il est possible d'en réimprimer. Le Conseil comprend les raisons qui ont amené à leur disparition partielle. Pas de support solide permettant de les enlever et les remettre en fonction du besoin, les gens ayant voulu les enlever pour mettre leur propre décoration ont eu des difficultés à les remettre. Une réflexion de groupe doit être menée. Une expo permanente pourrait-elle par exemple être envisagée à l'extérieur (hall de la Mairie) avec du matériel plastifié ou sous verre?

Téléthon (09/09/19) : Robert LANGLA présente le programme envisagé pour le téléthon qui se déroulera le 30 novembre. Une réunion de préparation sera organisée début octobre.



Julien ESCOS

- **Entretien communal (04/07/19)**

Julien indique que depuis que la Communauté de Communes a délégué l'entretien à une entreprise, certaines portions du territoire communal ne sont plus prises en charge et qu'il convient de réclamer qu'elles le soient de nouveau :

- ◇ Chez Perpère
- ◇ Premières maisons du Chemin de la plaine
- ◇ Quartier Laubadère
- ◇ Chez Bellocq
- ◇ Lotissement du chemin de Hayet

Plusieurs conseillers ont fait le même constat

Il lui est répondu que la demande va être faite lors d'une rencontre programmée avec M. GRINET de la CCLO

- **Zone dangereuse (09/09/19)**

Julien signale une « tête de pont » dangereuse sur la route de Loubieng, cachée dans l'herbe avant le chemin de la vallée du Geü, sur laquelle il apparaît indispensable de mettre une signalisation car plusieurs personnes l'ont évitée de justesse.



Jean NAULÉ (04/07/19)

- **Chemins ruraux :** Jean exprime sa satisfaction d'avoir pu en deux ans remettre en état la plus grande partie des chemins ruraux
- **Rue de l'école :** Elle va être mise en sens unique et un tracé au sol d'un mètre cinquante permettra aux piétons et cyclistes de se déplacer dans les deux sens. Le virage Pucheu a été refait. Face à l'école, le trottoir a été regarni d'herbe facile à entretenir
- **Département :** La départementale face à la Mairie et le début de la route d'Argagnon vont être refaits. La CCLO goudronnera la place de la Mairie. Le Département va travailler sur le pont d'Argagnon qui sera interdit trois jours.



Jean NAULÉ : (09/09/19)

- **Beffroi de l'église** : Un rendez-vous avec l'entreprise BODET le 18 septembre pour l'étude des actions à réaliser à la suite du constat de craquements dans la charpente lorsque les cloches sonnent à la volée.

- **Voirie**

- ◇ **CCLO** : Les travaux d'aménagement sur la place de la Mairie sont commencés et devraient être suivis du goudronnage de la rue Carribette et du chemin de la Fontaine. Un marquage au sol avec bandes piétonnières sera réalisé dans la rue du presbytère, rue de l'école, rue de l'église.
- ◇ **Département** : Les projets de sécurité à transmettre au département pour 2020 sont les suivants :
 - * **RD 275** : Marquage au sol Programme parc routier
 - * **RD 9** : Rue de la Carrère Programme pérennisation
 - * **RD 9** : Entrée village recherche de solution pour sécuriser l'entrée et la sortie des maisons du pied de la côte route de Lagor.



Pierre Guy CUESTA : (09/09/19)

- **Éclairage public** : Pierre-Guy signale qu'au moins trois lanternes de l'éclairage public sont inopérantes. Julien ESCOS ajoute que certains lampadaires semblent ne pas s'éteindre.

Il est proposé qu'une ronde soit organisée pour repérer les éclairages défectueux et communiquer ceux-ci aux services compétents de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.



MICHEL GRIGT : (09/09/19)

- **Fibre optique** : Michel a assisté à la réunion de chantier, organisée le 4 septembre pour l'installation de la fibre optique sur le village.
 - ◇ Le bâtiment sera implanté à l'angle des croisements des rues du parc et des tilleuls et à un mètre, le long du mur du jardin de René DASSAIN. Ses dimensions seront de 5,26m de long, 2,48 de large, 3,54 de hauteur, dont 50cm de soubassement.
 - ◇ Une seule porte desservira le bâtiment avec 3 marches pour y accéder.
 - ◇ Du gravier blanc sera répandu entre le bâtiment et le mur du jardin.
 - ◇ Les travaux sont prévus courant novembre ou décembre avec une phase de terrassement, puis une semaine plus tard, la mise en place du NRO (Nœud de Raccordement Optique) et enfin l'adduction vers les réseaux. Pour édifier le bâtiment, la présence d'une grue est nécessaire qui nécessitera la fermeture, une matinée ou un après-midi, d'une partie de la rue du parc, allant de la rue principale, jusqu'au garage de la propriété Moquet. Les piétons pourront eux passer en contournant l'engin de levage. Un arrêté municipal sera demandé, alors, à la Mairie par les responsables du chantier, pour la fermeture du tronçon de la rue, le temps des travaux.

Le raccordement à tous les réseaux s'effectuera en 5 ans, Maslacq devrait l'être d'ici 2 ans et demi. La municipalité n'aura aucun entretien à assumer sur le bâtiment, si ce n'est, d'informer, à qui de droit, des anomalies constatées sur l'extérieur du bâtiment



GEORGES TROUILHET : (09/09/19)

- **Poste de secrétaire de Mairie** : M. le Maire informe que trois entretiens ont eu lieu en vue de sélectionner une candidate au poste de secrétaire de Mairie.
- Ces entretiens ont été réalisés avec le concours du CDG64.

Une candidate a été retenue et commencera sa collaboration début Octobre, un contrat de trois ans sera signé par les deux parties avec une période d'essai de trois mois, renouvelable une fois trois ans.





Maslacq vu par le regard des peintres Photos © A. de Lapparent

En décembre dernier Madame Aline PEDERENCINO qui donne des cours d'art plastique à Orthez, Biron, Lacq et Pau, intéressée par l'architecture du village demande l'autorisation d'organiser un stage de peinture à Maslacq du premier au quatre juillet 2019. (8 à 12 personnes concernées).

Le Conseil Municipal se félicitant de cette initiative avait répondu favorablement.

Comme vous pouvez le voir, le village s'est fondu dans les toiles avec beaucoup de bonheur.



Le centre du village
bourdonne
d'activité



Concours de pêche des Fêtes Photos © Copains du Bord

Remerciements

L'équipe des Copains du Bord remercie tous les participants venus nombreux pour la pêche et le repas et adressent un grand merci également pour leur coup de main aux bénévoles :

Michel	Dani	Gérard	Marie-Élise
Liliane	Dédé	Robles	Python et Manon

Résultats du concours

Femmes	Hommes
1 - GENNY Cindy	1 - HERNANDEZ José
2 - CARRUESCO Bernadette	2 - COLO Jacques
3 - POUBLAN Marie Laure	3 - DOMBLIDES Alain
Enfants	
1 - GENNY Raphaël	2 - LAUTE Olivia
3 - CUESTA Valentin	





Conviviale de l'école de musique Photos © A. de Lapparent

Pour cette fin d'année musicale 2019, le bureau de l'école de musique a convié élèves et parents à un apéritif musical auquel il a aussi invité les conseillers municipaux et les employés de la Mairie.



La Présidente Céline BERGEZ-DOMECQ, en introduction, a dit son plaisir d'avoir pu conserver l'activité de l'association après le départ de Georges FRECHOU et de deux professeurs partis à la retraite.

Elle s'est félicitée d'être parvenue à équilibrer les comptes.

Elle a demandé aux parents de profiter des vacances pour réfléchir à leur éventuelle participation au prochain bureau, (une partie des membres actuels souhaitant se retirer).

Le professeur Monsieur BABY a ensuite présenté avec humour et délicatesse tous ceux qui ont accepté d'affronter le public pour présenter quelques pièces musicales :



Olivia LAUTE	Elsa MONTES	Nathan CAUHAPÉ
David BERGEZ	Benjamin VAUDOIS	Anne CAUMONT
Estelle CARRÈRE	Laurent MORENO	Mireille LAFITTE
Louise Van den CRUSSER	Alicia TAUZIN	Oana NOGUES

Bravo à tous pour la maîtrise dont ils ont fait preuve malgré le vent qui leur a joué quelques tours

Après cette sympathique audition, parents et enfants se sont retrouvés autour d'un verre et ont partagé les victuailles que chacun avait amenées.



© A de Lapparent





Pari gagné pour « Lous de Bacchus » Photos © J. MINJOU

Malgré la pluie qui s'est invitée abondamment dimanche matin sur Maslacq, "Lous de Bacchus" ont défié les éléments, et ils ont eu du flair, car le marché gourmand a connu son succès habituel avec une fréquentation importante.

Les 15 producteurs qui ont répondu présents à l'invitation ont pris place à l'intérieur de la salle socio culturelle.

On pouvait déambuler devant une diversité de stands :

- ◆ Les produits de bouche : Pain, légumes, confitures, miel, pain d'épice, fromage des Pyrénées, fromage de chèvre, vins, charcuteries et conserves , etc..
- ◆ Les produits de soin et de santé naturelle : Tisanes, huiles essentielles, savons, ...
- ◆ En cette journée dédiée au patrimoine, on ne pouvait pas manquer le stand de notre fidèle représentant de MCLV, André ARRIAU qui trônait en bonne place.



Les visiteurs ont terminé leur tournée en s'installant progressivement autour des tables dressées dans la salle et surtout à l'extérieur sous les chapiteaux pour profiter du soleil qui s'est invité à la fête dès le début d'après-midi. Ainsi, on a pu déguster les plateaux-repas d'excellente qualité à l'extérieur de la salle socio dans une ambiance festive et décontractée. L'ESP était présente également avec les équipes de filles qui avaient joué le matin et les garçons qui évoluaient sur le stade de Maslacq l'après-midi. A la fin du repas, les supporters ont tenu à encourager leurs équipes respectives en s'installant autour du stade. Laurent ARRIAU, au nom de l'association "Lous de Bacchus", remercie les bénévoles qui ont œuvré à la préparation de cette journée, et particulièrement ceux qui ont passé l'après-midi samedi pour le montage en catastrophe des espaces couverts...

Ils nous ont demandé de remercier, en leur nom, les producteurs présents et les visiteurs de Maslacq et des environs, en précisant la date du prochain Marché gourmand à noter d'ores et déjà sur vos agendas : 20/09/20



« Amélie » ne nous a pas épargnés ! Photos ©A. de Lapparent

La tempête « Amélie » qui a balayé la France dans la nuit du 2 au 3 novembre a créé de nombreux dégâts en Nouvelle Aquitaine.

A MASLACQ, un arbre a été déraciné place de la Mairie. Il s'est heureusement abattu sur une place de parking inoccupée..



Municipales 2020 pour un mandat de 6 ans Pourquoi pas vous ?

Dates :

☐ 1^{er} tour = 15 mars 2020☐ 2^e tour = 22 mars 2020

Candidatures à déposer au plus tard le **jeudi 27 février à 18 h** par le candidat ou son mandataire. Un mandataire pour déposer plusieurs candidatures, (notamment en cas de candidatures groupées), peut disposer soit de mandats individuels établis par chacun des candidats, soit d'un mandat collectif signé par l'ensemble des candidats.

Éligibilité : Candidat français

- ✓ Avoir 18 ans révolus,
- ✓ Justifier d'une attache avec la commune, c'est-à-dire :
 - ☐ Être inscrit sur sa liste électorale
 - ☐ Être inscrit au 1^{er} janvier 2020 au rôle d'une des contributions directes de cette commune.

Inéligibilité :

Tenant à la personne

- ✓ Personnes privées du droit électoral
- ✓ Majeurs sous tutelle ou curatelle
- ✓ Personnes n'ayant pas satisfait aux obligations du Service National
- ✓ Personnes déclarées inéligibles par une décision judiciaire
- ✓ Ressortissants des autres États membres de l'Union Européenne déchus du droit d'éligibilité dans leur État d'origine

Tenant aux fonctions exercées

Le code électoral fixe la liste des personnes inéligibles au mandat de conseiller municipal, en raison de l'exercice de fonctions susceptibles d'influencer les électeurs

Liée à la candidature

- ◆ Nul ne peut être candidat dans plus d'une commune
- ◆ Un ressortissant d'un État de l'Union européenne autre que la France ne peut être Conseiller Municipal en France et membre de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale de base dans un autre État de l'Union européenne

Communes de la taille de Maslacq : 15 Conseillers

◆ Scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, avec panachage :

Contrairement aux communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a pas d'obligation de parité femmes/hommes.

- ☐ Au 1^{er} tour, des candidats sont élus s'ils ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le vote d'au moins le quart des électeurs inscrits ;
- ☐ À défaut, un second tour est organisé, dans lequel la majorité relative suffit.

Les suffrages sont comptabilisés individuellement, et le panachage est autorisé : les électeurs peuvent voter pour des candidats issus de listes différentes.

Depuis 2013,

- ◆ Une déclaration de candidature en Préfecture est obligatoire.
- ◆ Les candidatures isolées et les listes incomplètes ou au-delà de 15 candidats sont autorisées,
- ◆ On ne peut plus être élu si l'on n'a pas préalablement fait acte de candidature.

Règles liées à la parenté

- ◆ Dans les communes de plus de 500 h, le nombre d'ascendants et descendants en ligne directe (père, mère, (arrière) grand-père, (arrière) grand-mère, fils, fille, (arrière) petit-fils, (arrière) petite-fille), frères et sœurs, qui peuvent être simultanément membres du même Conseil Municipal est limité à deux
- ◆ Rien n'interdit en revanche à deux conjoints d'être simultanément membres du même Conseil Municipal.

Cumul de mandats

- ◆ Le mandat de conseiller municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants est compatible avec tout mandat national. Il est en revanche incompatible avec d'autres mandats locaux, dès lors que le nombre total de mandats est supérieur à deux.
- ◆ Un conseiller municipal ne peut ainsi détenir qu'un seul autre mandat local : Conseiller Régional, ou Conseiller Général,

Représentation à l'Intercommunalité (Communauté de Communes de Lacq Orthez)

- ◆ Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les Conseillers Communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés "dans l'ordre du tableau" (Maire, premier adjoint, deuxième adjoint ...).



Rôle du Maire

Le Maire est officier d'état civil et officier de police judiciaire, chargé de missions délégué par l'État :

- ✓ Il gère certains services administratifs (état civil, listes électorales, etc.)
- ✓ Il fait exécuter les lois, règlements et décisions transmis par la Préfecture
- ✓ Il est responsable de la sécurité sur la commune.
- ✓ Il représente la Commune au Conseil Communautaire



Il est aussi responsable de l'administration communale, et à ce titre assume quotidiennement de nombreuses tâches :

- ✓ Faire exécuter les décisions du Conseil Municipal
- ✓ Préparer le Budget et ordonnancer les dépenses
- ✓ Gérer le personnel communal
- ✓ Signer les documents contractuels
- ✓ Ordonner les travaux ; etc...
- ✓ Être l'ambassadeur de la Commune auprès des pouvoirs publics et de tous les interlocuteurs pouvant influencer le sort de la commune.



Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints.

Élection du Maire et des Adjoints

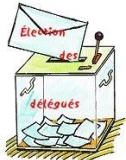
C'est le Conseil Municipal qui lors de sa première séance va :

- ✓ Fixer le nombre d'Adjoints (avec un maximum de quatre pour Maslacq, à l'heure actuelle ils sont deux).
- ✓ Élire le Maire, et les Adjoints avec entre un et trois tours de scrutin secret :



- ☐ Premier tour à la majorité absolue
- ☐ Deuxième tour à la majorité absolue
- ☐ Troisième tour à la majorité relative

- ✓ Élire les délégués dans les différentes instances où la commune est représentée, pour Maslacq :



- ☐ Centre Communal d'Action Sociale
- ☐ Caisse des Écoles
- ☐ Syndicat de traitement de l'eau (Gave Baïse)
- ☐ Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDÉPA)
- ☐ Syndicat de Défense du Gave de Pau
- ☐ Mémoire du Canton de Lagor et de la Vallée du Laà...

Création des commissions

Le Conseil Municipal peut former des commissions chargées de lui préparer des éléments pour éclairer ses décisions. Ces instances sont convoquées par le Maire, qui en est Président de droit, sur les affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers. Certaines peuvent être ouvertes à des personnes extérieures à l'Assemblée.

La Municipalité actuelle (à titre d'exemple) a créé 8 commissions

- | | |
|--|---|
| ☐ Appel d'offres | ☐ Vie associative, Fêtes et cérémonies |
| ☐ Bâtiments communaux - Voirie - Environnement - Cadre de vie | ☐ Vie scolaire - Culture - Jeunesse - Sports |
| ☐ Budget - Finances - Commerce - Artisanat | ☐ Impôts Directs |
| ☐ Information - Communication | ☐ Calamités |
- (Dans le mandat précédent était ouverte à des membres extérieurs)

Publicité des délibérations

Les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public qui peut y assister (mais pas intervenir).

Les délibérations du Conseil Municipal sont portées à la connaissance du public grâce au compte rendu et au registre des délibérations. Le compte rendu appelé Procès verbal doit être affiché dans la huitaine suivant la séance du Conseil Municipal. Il reprend, pour l'essentiel, les délibérations, il est publié sur le site internet de la commune. Les délibérations sont soumises au Préfet pour contrôle de légalité



Infos

<https://www.amf.asso.fr/>

utiles

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

<https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/democratie-locale>

« Adishatz » Marie Hélène et Louis

Archives
Hervé Latrubesse



Marie Hélène
transmettant des émotions



♦ Marie Hélène Cauhapé nous a quittés le 16 août

C'est une foule émue qui lui a rendu un dernier hommage au cimetière de Sarpourenx, d'où elle était native.

Conteuse, passionnée de culture béarnaise, elle s'est éteinte à l'âge de 65 ans après avoir pendant de nombreuses années occupé une place à part dans l'animation culturelle locale.

Enseignante, amatrice de théâtre, elle vivait à Maslacq où elle a mis ses talents au service de la commune, en proposant fréquemment à la bibliothèque des lectures et des contes avec une verve inimitable et en y animant de nombreuses années l'association « Pè de Gat » destinée à entretenir la culture béarnaise et à faire vivre la langue gasconne.

C'est dans ce cadre qu'en 2007, elle a contribué à la création d'une très belle pastorale sous la direction du metteur en scène Alain MUNOZ. Cette aventure avait mobilisé dans l'église de Maslacq de nombreux participants de la commune et des villages environnants

Dans le cadre de « Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises », elle a organisé des balades dans différents villages mettant en valeur de façon vivante et souvent inattendue, les souvenirs de leurs habitants et leur patrimoine spécifique.

Très impliquée dans les réseaux de médiathèques, lieux de partage privilégiés, elle s'est produite un peu partout dans le département (Mauléon, Arthez, St Jean de Luz, Oloron, Saint Palais, Lescar...) souvent accompagnée de musiciennes.

♦ Louis Lartigau est décédé le 9 septembre

Nombreux ont été les maslacquais qui sont venus témoigner leur peine à son épouse, ses enfants et petits enfants affectés par sa disparition.

Nous garderons de lui l'image d'un homme actif, droit, au contact direct parfois un peu rude, mais toujours plein d'humour.

Après avoir passé 26 mois qui l'ont marqué, en Algérie, alors qu'il était tenté par la mécanique, il s'est trouvé contraint de reprendre l'exploitation familiale de 11 ha qu'il a au fil des années agrandie et modifiée.

Il a été actif dans le domaine agricole en participant au remembrement, et à des outils communs comme la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun) et l'ASA (Association Syndicale d'Irrigation) puis en continuant de façon dynamique à aider son fils Dominique qui a pris sa succession.

Au Conseil Municipal, il a vécu aux côtés de Marc TREDJEU deux mandats d'Adjoint pendant des périodes de profonds changements dans la vie du village avec :

- ✓ Le désengagement progressif des pétroles d'Aquitaine
- ✓ L'intégration de populations nouvelles, avec la création de lotissements
- ✓ L'achat du château et du stade
- ✓ La création du complexe Ménat,
- ✓ Le ramassage des ordures ménagères, et la création d'une décharge contrôlée
- ✓ L'élaboration du 1^o Plan d'Occupation des Sols
- ✓ L'adhésion au réseau d'assainissement...

Parents de Jean François, un enfant handicapé qui occupe une grande place dans la famille, Louis et son épouse Maryse, ont participé à la création à Orthez d'une association destinée à accueillir dans de bonnes conditions les personnes invalides.



Louis et son regard malicieux



Photos
familiales



« Planvengut » (Bienvenue) Willemien !

Nouvelle secrétaire

Nous avons déjà évoqué l'importance du rôle de secrétaire de Mairie, soutien des élus locaux au quotidien, elle assure la préparation administrative des décisions du Conseil Municipal, en collaboration directe avec le Maire, elle conduit les affaires courantes de la commune, prépare les documents budgétaires et assure l'accueil du Public.

Camille ROA qui avait pris la suite de Jean Luc GAILLARDOU nous quitte pour occuper un poste de secrétariat à temps complet qui s'ouvre dans la commune d'où elle venait. Nous avons apprécié son efficacité et sa discrétion. Nous la remercions pour la qualité de sa collaboration et lui souhaitons beaucoup de réussite dans sa vie professionnelle.

Dans le courant de l'été, une procédure de recrutement organisée avec le concours du Centre de Gestion a conduit, pour son remplacement, à l'embauche de Willemien ARTIGAU qui a pris ses fonctions le 14 octobre.

Présentation de **Willemien ARTIGAU**

Willemien ARTIGAU
et
Nadine RAFFIER
au secrétariat



- Willemien tient ce joli prénom de l'origine hollandaise de sa famille
- Elle a 37 ans,
- Elle est mariée et mère de deux enfants.
- Elle habite à Cardesse.
- Son parcours est un petit peu atypique pour une secrétaire de Mairie :
 - ✓ Ingénieure de formation, elle a travaillé deux ans dans l'industrie.
 - ✓ Elle a ensuite suivi une formation « Géographie et aménagement du territoire ».
 - ✓ Elle a travaillé dix ans dans une association de sensibilisation à l'environnement, dont elle est devenue Directrice.
- A la naissance de son second enfant, elle a pris un congé parental de deux ans à la suite duquel elle a postulé au poste de secrétaire de Mairie qui s'ouvrait à Maslacq

Le Conseil Municipal lui souhaite chaleureusement la bienvenue dans sa nouvelle fonction



Hiver : Protéger votre compteur d'eau du gel

♦ Vous êtes responsable

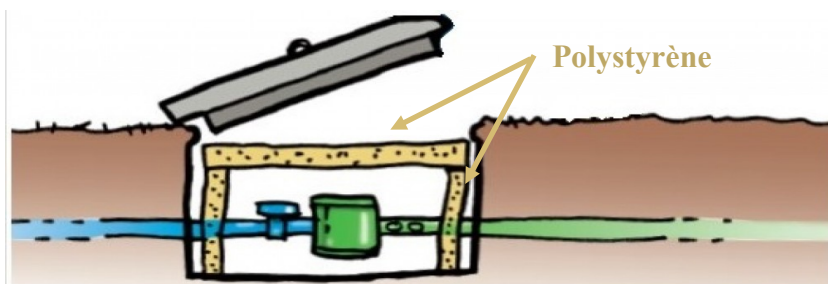
Les hivers béarnais sont plutôt cléments, et le gel ne fait pas trop partie de nos préoccupations. Mais il peut y avoir des périodes froides et il est utile de rappeler qu'en cas de froid intense, il incombe à l'usager, locataire ou propriétaire, de protéger son compteur d'eau en période de gel.

En effet, en cas de détérioration due au gel, le coût du remplacement est à la charge du consommateur imprudent, sans parler des fuites d'eau qu'il peut provoquer et des dégâts qui peuvent en découler.

Une seule solution : L'isoler !

Si le compteur est placé à l'extérieur de l'habitation, dans un regard, ce qui est le cas de la plupart des maisons individuelles actuellement, le meilleur matériau à utiliser reste le polystyrène. On peut l'utiliser sous forme de sacs de billes ou de débris qui remplissent le regard ou de plaques qui en tapissent les parois. Inutile de se lancer dans des frais importants pour cela : il suffit de récupérer tous les morceaux qui calent dans leur emballage les appareils électriques ou électroniques que l'on achète, soit en gardant les plaques entières, soit en les débitant en petits morceaux que l'on enferme dans des sacs.

La laine de verre peut aussi convenir à cet usage, à condition d'être enfermée dans un sac plastique étanche pour ne pas absorber l'humidité



En cas de période de gel très violent, ne pas hésiter à laisser couler un mince filet d'eau d'un robinet situé en hauteur dans votre habitation, pour que la circulation d'eau empêche la formation de glace



Nouveautés - Affichage communal

Un panneau réservé aux pèlerins

Le panneau d'affichage à l'entrée du village depuis la route d'Argagnon était très dégradé, après nettoyage et peinture il a maintenant changé de destination et servira désormais à la signalétique locale et sera un point d'information pour les piétons, randonneurs, pèlerins et autres visiteurs

Il se compose

- ♦ D'un plan A0 du village avec localisation des services gîtes et commerces
- ♦ De N° de téléphones et d'adresses utiles aux visiteurs,
- ♦ De l'accès par QR codes à quelques vidéos relatives au patrimoine communal.



Un panneau pour afficher vos événements

Un autre panneau situé entre la Mairie et l'hôtel a aussi été nettoyé et repeint et reste dévolu à l'affichage de vos événements associatifs.

N'oubliez pas de nous avvertir pour que nous répercutons l'info sur le site.





Un crématorium à proximité

Lors de sa présentation, le 30 août, le président Jacques CASSIAU-HAURIE a rappelé que la CCLO avait acquis cette compétence le 22 octobre 2007 : « Au terme de 12 ans de travail et d'étude, c'est une belle réussite tant sur les plans architectural que technique. »

Il a souligné sa situation stratégique, sur une zone centrale couvrant un vaste bassin de 150 000 habitants et 243 communes, bénéficiant d'une très bonne desserte.



Avec la première crémation lundi 2 septembre, le crématorium de Lacq-Orthez, sur la zone Eurolacq 2 à Labastide-Monréjeau, devient le troisième équipement de ce type dans le département (avec ceux de Pau et Bayonne) qui vient répondre à la demande croissante de la population.

Nouvelles aides



Aide à la rénovation des logements : <https://www.eie-na.org/la-definition-du-projet>
SOLHA Pyrénées Béarn-Bigorre : 48 bis Boulevard d'Alsace Lorraine BP 1104 - 64011 Pau Cedex
(accès véhicule au 4 avenue Dufau). ☎ 05.59.14.60.64

Aide aux étudiants : <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/>



Aide GRDF : <https://projet-gaz.grdf.fr>



Pass'eau : La commune a signé une convention avec la SAUR pour aider les personnes à faible revenu à payer leur facture d'eau. Pour en bénéficier, rendez-vous au CCAS (Mairie) muni de votre facture.



Bibliothèque de Maslacq

- ☐ Inscription gratuite
 - ☐ Deux bénévoles assurent une permanence au rez-de-chaussée du foyer Ménat
 - ♦ Mardi de 16h30 à 18h30
 - ♦ Vendredi de 16h00 à 18h00
 - ☐ Livres renouvelés régulièrement.
 - ☐ Pour plus de choix réserver
 - ♦ Directement sur internet,
 - ♦ À la médiathèque de Mourenx ou d'Orthez.
- Une navette dépose votre livre à la bibliothèque de Maslacq.



Votre carte d'abonnement gratuite vous donne accès au site du Pôle Lecture de la CCLO où vous pouvez trouver :

- ♦ Des sélections de livres
- ♦ La possibilité de réserver livres et CD
- ♦ Des centaines de formations gratuites sur tous les thèmes (Code de la route, de la mer, des rivières,)
Bureautique, Droit, Soutien scolaire, Anglais des affaires, Musique, Développement personnel...
- ♦ L'espace Vodeclit

qui propose gratuitement sous la forme d'une plateforme web en accès illimité des milliers de formations sur plus de quatre cent logiciels et des services pédagogiques pour les apprenants.



En vrac dans le bac Jaune

Tous les emballages ménagers sauf le verre sont collectés en mélange en bacs roulants à couvercle jaune les semaines paires.
Les collectes démarrent très tôt le matin; les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte.
Les emballages doivent être déposés en vrac (et non en sacs) dans le bac car les sacs perturbent le tri.

Désormais tous les emballages ménagers se trient

Vos **emballages ménagers**, sauf le verre*, sont collectés dans les **bacs à couvercle jaune**.

Les couches-culottes, objets de décoration, briquets... sont à jeter avec les ordures ménagères.



Astuces !

Les emballages doivent simplement être bien vidés, mais pas lavés. Ils ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres et doivent être déposés en vrac dans le bac jaune. Aplatissez vos emballages afin de gagner de la place dans votre bac.

Vêtements - Chaussures : Le RELAIS

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie solidaire.

Déposez les dans un container « Le relais » (rue du parc ou à la déchetterie)

Pour préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, respectez quelques consignes :

- ◆ Ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons, utiliser des sacs de 30 litres pouvant entrer dans les conteneurs). Bien fermer ces sacs .
- ◆ Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- ◆ Attacher les chaussures par paires, les séparer du textile

Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre, appeler au numéro indiqué sur la borne.





Autres déchets recyclables



La collecte du verre

Les emballages en verre doivent être déposés dans des colonnes spécifiques réparties sur le territoire de la CCLO.

Attention :

Le verre stocké avec les autres emballages ménagers rend le recyclage impossible et la sécurité du personnel du tri n'est pas assurée. Soyez vigilant !



Que devient le verre trié ?

Le verre est le seul matériau recyclable à l'infini !

Les emballages en verre déposés dans les colonnes sont transportés vers un centre de traitement. Les impuretés du verre y sont éliminées, le verre est ensuite fondu pour fabriquer de nouveaux emballages.

À ne pas jeter avec le verre

DECHETS NON ACCEPTÉS À JETER EN DECHETTERIE

Pots de fleurs et objets de décoration, vaisselle et faïence, vitres et miroirs, ampoules.

Attention :

Les dépôts aux abords de ces colonnes sont formellement interdits.

Merci de bien vouloir respecter ces équipements publics mis à votre disposition.



Attention :

Jetez les capsules, couvercles et bouchons avec les ordures ménagères.



Les déchets compostables

Le compostage est une décomposition naturelle des déchets organiques par les organismes du sol. Au bout de quelques mois, on obtient un engrais d'excellente qualité pouvant être utilisé pour le jardinage.

Grâce à vos déchets, obtenez facilement et gratuitement un engrais naturel pour vos plantes !

Composter est une pratique facile alliant écologie et économie.

Elle permet de réduire ses ordures ménagères et d'éviter l'achat et l'utilisation d'engrais chimique.



LES DECHETS DE CUISINE

Epluchures, restes de repas (légumes et féculents), coquilles d'œufs, sachets de thé, filtres et marc de café, pain, essuie-tout, sciure, cendres...



LES DECHETS DE JARDIN

Feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, mauvaises herbes, tontes de pelouses (en petites quantités), branchages de petites tailles...



Les déchets non compostables

DECHETS NON ACCEPTÉS

Mégots, couches-culottes, viande et poisson...



Stop aux idées reçues :

s'il est correctement réalisé, le compostage ne sent pas mauvais !

Un composteur et un bio-seau

sont mis gratuitement à disposition de chaque foyer par la CCLO, sur demande.



Le bio-seau sert à transférer les déchets de la cuisine vers le composteur.

Il est pratique, petit et facile à nettoyer !



Commémoration du 11 novembre

Pourquoi le 11 novembre est-il un jour férié ?

- ✓ Le 11 novembre 1918, est signé à Rethondes l'armistice qui met fin à la Première Guerre mondiale.
- ✓ Une loi du 24 octobre 1922 fait du 11 novembre un jour férié consacré à la commémoration de la victoire et de la Paix.

Depuis, chaque année, le 11 novembre donne lieu à des cérémonies devant les monuments aux morts.



Cérémonie au monument aux morts

Le Maire et son Conseil Municipal invite toute la population à participer au monument aux morts à la commémoration de l'armistice, qui en 1918 a mis fin à quatre années de souffrances

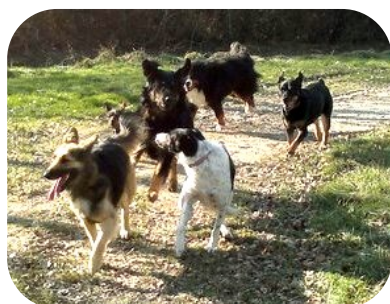
Le 11 novembre 2019 à 11h30

Il s'agit de transmettre à nos enfants la célébration de la liberté retrouvée et la valeur de la paix. Car le siècle qui nous sépare des terribles sacrifices des femmes et des hommes de 14-18 nous a appris la grande précarité de la Paix.

Nous savons avec quelle force, nationalismes, et totalitarismes, peuvent emporter les démocraties et mettre en péril l'idée même de civilisation. L'Europe unie, forgée autour de la réconciliation de la France et de l'Allemagne, est plus fragile que jamais.



Un vin d'honneur sera ensuite servi en Salle socio, conjointement avec la petite épicerie qui vous fera déguster les mets proposés pour les fêtes de Noël.



Chiens en liberté

Que dit le code rural ?

Premier cas : La majorité des chiens



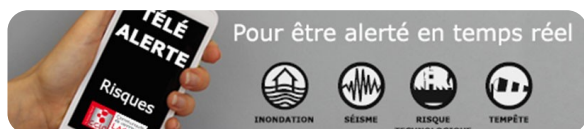
Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

*En dehors des zones réglementées ou interdites aux chiens, votre animal peut donc être en liberté **s'il est sous votre surveillance**, cependant le savoir vivre consiste à avoir sur soi une laisse qui permette de le canaliser s'il devient agressif à l'encontre d'une personne ou d'un autre animal.*

Deuxième cas : votre chien est de catégorie 1 ou 2 dits « dangereux » :

Pitbull, Rotweiler et animaux du même type. Vous devez avoir une autorisation.

Il ne peut être sur la voie publique qu'à condition d'être muselé et tenu en laisse par une personne majeure.



Pour être alerté en temps réel

Télé-alerte : CCLO

En même temps que les essais de sirène, certains riverains ont aussi reçu début octobre **une alerte de confinement** sur leur téléphone.

Il s'agissait d'un exercice non prévu.

Si vous ne l'avez pas reçu, c'est que vous n'êtes pas inscrit à la **télé-alerte** proposée par la Communauté de Commune, destinée à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un événement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

Si vous n'êtes pas inscrit, pensez à le faire : Les Pyrénées-Atlantiques sont très concernées avec 15 sites classés en seuil haut, la plupart sur le bassin de Lacq, et 8 seuil bas

Pour vous inscrire :

Tapez sur votre moteur de recherche :

CCLO télé-alerte





Inscription sur les listes électorales

Inscription automatique



- ✓ Personnes obtenant la nationalité française en 2019
- ✓ Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa Mairie.

Autres cas

En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une Mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le dernier jour du 2^{ème} mois précédant le 1^{er} tour de l'élection soit le 31/01/2020 pour voter aux municipales 2020.

Documents à fournir

1. Le formulaire d'inscription dûment renseigné
Veillez à être le plus clair et lisible possible, et à bien remplir toutes les rubriques du formulaire qui vous concernent.
2. Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité
3. Un justificatif de domicile

Prochaines élections : 1^{er} tour des élections municipales le 15 mars 2020



DECHETTERIE

**FERMETURE
POUR TRAVAUX**



Fermeture de la déchetterie du 12 Novembre au 16 décembre

Nous vous informons que la Communauté de Communes de Lacq-Orthez modernise la déchetterie de Maslacq à compter du mardi 12 novembre. Le site sera fermé durant la durée des travaux, estimée à 5 semaines, soit jusqu'au 16 décembre inclus. Les usagers pourront se rendre dans les autres déchetteries de Lacq-Orthez : Arthez-de-Béarn, Lucq-de-Béarn, Monein, Orthez, Pardies, Ramous. Les travaux permettront de rénover la voirie et de créer un nouveau quai dédié aux dépôts de mobilier usagé.

Dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur, chaque achat de mobilier neuf comporte une éco-participation. En France, elle est reversée à l'éco-organisme Eco-Mobilier, afin de financer le traitement de ces produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

Pour permettre à l'éco-organisme de bien collecter les meubles, matelas, couettes ou oreillers déposés dans les déchetteries du territoire, la CCLO a lancé le déploiement de quais spécifiques. Une fois déposé dans ces bennes, le mobilier pourra être collecté par l'éco-organisme pour être réemployé, recyclé ou valorisé en sources d'énergie.

Les déchetteries de Monein et Orthez sont déjà équipées. Celles de Pardies et Arthez-de-Béarn, récemment munies de quais dédiés, recevront ces bennes spécifiques d'ici la fin de l'année.

Celle de Maslacq devrait être opérationnelle début 2020.

De nouveaux équipements à utiliser sans modération, pour continuer à limiter l'enfouissement de nos déchets et donner une nouvelle vie à nos meubles usagés !



Programme d'automne des Randonneurs de Maslacq

Avec parfois un groupe 3 encadré par un 5° animateur

Jour	Nom de la randonnée		Départ
5/09		Zumaya-Deba Littoral espagnol	Zumaya
12/09	Refuge de Pombie et col de Peyreget (2315 m) Vallée d'Ossau		Caillou de Soques (1403 m)
19/09		Sum Haougade Cauterets	Cambasque (1340m)
26/09	Source de la Bidouze		St Just-Ibarre
3/10		Montagne du Rey Vallée d'Ossau	Louvie-Juzon (440 m)
10/10	Col et pic de Lurtet Massif du Néouvielle		Barèges (1450 m)
17/10		Buztanzelhay	Baïgorry (160 m)
24/10	Pic du Midi de Bigorre (2 878 m)		Gr 1 : Cabane de Toue (1 944 m) Gr 2 : Tourmalet (2 115 m) Gr 3 : Tourmalet (2 115 m)
31/10		Pic de Belonseiche - Vallée d'Aspe (2 297 m)	Astun (1 490 m)
7/11	Pic de Canaourouye (2 347 m)		Pourtalet (1794 m)
14/11		La Montagne Verte (1190 m) Vallée d'Ossau	Bagès Béost (522 m)
21/11	Pic d'Iraukotuturu (1 152 m)		Burdinkurubeta (1135 m)
28/11		La Madeleine (880 m) Soule	Gr 1 : Roquiague (220 m) Gr 2 : Tardets
5/12	Otxogorrigaina (1923 m)		Port de Larrau (1573 m)





Lieu—Modalités	Dénivelé	Encadrants
TRAVERSÉE 2° groupe récupérable en route par le bus		Gr 1 : Bernard Labarthe/Anne Marie Crabos Gr 2 : Janine Lassaube/Mireille Palacin
AR Groupe 1 : Col Peyreget (2315 m) Groupe 2 : Refuge Pombie (2031 m) Groupe 3 possible : cabane Puchoux (1750m)	912 m 628 m 347 m	Gr 1 : Maïté Plaa/Anne Marie Crabos Gr 2 : Monique Charles/Annie Domblides
AR Groupe 1 : Col (2341 m) Groupe 2 : Lac d'Illhéou (1981 m)	1001 m 641 m	Gr 1 : Jeannot Bessouat/Francis Luquet GR 2 : Maïté Plaa/Paul Laclau
Co-voiturage (Randos dans les calanques)	391 m	Marie-Élise Serrano
AR Groupe 1 : Pic (1350 m) Gr 2 : arrêt vers 600 m de dénivelé	910 m 600 m	Gr 1 : Janine Lassaube//Anne Marie Crabos Gr 2 : Anne Marie Ithurralde/Bernard Labarthe
AR Gr 1 : col (2400 m) et pic (2506 m) Gr 2 : lac d'Ets Coubous (2040m)	1056 m 590 m	Gr 1 : Guy Romain/Anne marie Ithurralde Gr 2 : Martine Romain/Jean Claude Guichemerre
Gr 1 : BOUCLE Pic (1029 m) Gr 2 : Col (843m) retour à Izpegui	869 m 683 m	Gr 1 : Jeannot Bessouat/Gilbert. Lafitte Gr 2 : Anne Marie Crabos/Guy Romain
AR Gr1 : Pic Midi Gr1 : Pic Midi Gr 3 : pourrait s'arrêter au Lac d'Oncet	934 m 763 m 149 m ?	Gr 1 : Didier Bellocq/Annie Garbay Gr 2 : Maïté Plaa/Gérald Lacourège Gr 3 : Roger Lalanne
AR Gr 1 : pic (2297m) Gr 2 : col des Moines (2 168 m)	807 m 678 m	Gr 1 : Jeannot Bessouat/Gilbert Lafitte Gr 2 : Anne Marie Crabos/Maïté Plaa
Gr 1 : BOUCLE pic (2 347 m) Gr 2 : AR col d'Anéou (2 243 m)	554 m 449 m	Gr 1 : Martine Romain/Guy Romain Gr 2 : Bernard Labarthe/Anne Marie Ithurralde
TRAVERSÉE Jusqu'au col d'Aubisque	668 m	Gr 1 : Bernard Labarthe/J. C. Guichemerre Gr 2 : Marinette Daubin/Paul Laclau
TRAVERSÉE Jusqu'au chalet Pedro Gr1 : pic en plus d'Occabé Gr 2 : cromlechs et sommet d'Occabé (1456 m)	321 m	Gr 1 : Gilbert Lafitte/Janine Lassaube Gr 2 : Jeannot Bessouat/Franci Luquet
Gr 1 : BOUCLE Gr 2 : AR	660 m	Gr 1 : Anne Marie Ithurralde/Jeannot Bessouat Gr 2 : Gilbert Lafitte/Bernard Labarthe
AR	350 m	Gr 1 : Jeannot Bessouat/Annie Garbay Gr 2 : Maïté Plaa/Anne Marie Crabos



Travaux de rénovation et de sécurisation

☐ Mairie

- ✓ Différents travaux ont été réalisés : Peinture des volets et de la façade, étanchéification de la terrasse et de l'escalier



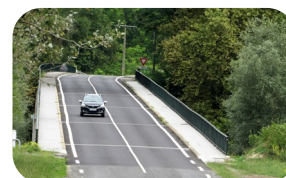
☐ École

- ✓ Avant la rentrée, la commune a procédé à des travaux d'assainissement des murs, de peinture des volets et d'extension de la cour
- ✓ La CCLO a créé une aire de retournement pour les cars scolaires et aménagé le carrefour de l'école



☐ Voirie

- ✓ Le Département a procédé à des travaux sur la place de la Mairie, la place du fronton, la route et le pont d'Argnon
- ✓ La CCLO a amélioré le parking de la place de la Mairie



Repas de la chasse



**L'Association Communale de
Chasse Agréée
"La Maslacquaise"
invite le 16 novembre 2019
à 20h00 salle socio
à son repas annuel
Ouvert à tous**



MENU

(15 € adultes - 8 € enfants)

- ✓ Garbure
- ✓ Civet de sanglier
- ✓ Grillade de chevreuil à la plancha
- ✓ Pommes forestières
- ✓ Salade, fromage de pays
- ✓ Dessert

INSCRIPTIONS

(Avant le 13 Novembre)

☎ **Coiffure Ginette :** 05 59 67 68 33

☎ **Épicerie :** 05 59 67 30 27

☎ **Liliane LESPARE :** 06 87 21 22 12





Téléthon 2019 de Maslacq

Maslacq est partenaire du Téléthon avec une formule originale : La « Gratiféria » (Mise à disposition gratuite d'articles divers).



Salle socioculturelle samedi 30 novembre entre 10h00 et 16h30

Les objets proposés (en bon état de fonctionnement, complets et propres) seront déposés par les donateurs

Vendredi 29 novembre de 14 à 19h à la salle socioculturelle

Des bénévoles peuvent vous aider à transporter certains articles lourds ou encombrants (dans la limite des disponibilités)

en appelant le 06 31 44 23 71 entre le 27 et le 29 novembre

Toute personne intéressée peut se servir dans les articles proposés, aucune rétribution n'est demandée.

Les Restos du Cœur récupèrent les objets n'ayant pas trouvé preneur pour en faire bénéficier des familles.

Venez nombreux

- ◆ Fournir des objets,
- ◆ Fouiner à la recherche d'un objet utile ou inattendu,
- ◆ Participer aux animations
 - ❑ UNE BUVETTE pour partager entre amis toute la journée
 - ✓ Des boissons (bière, vin, café, thé, soda, jus de fruit...)
 - ✓ Des sandwiches (à base de grillades)...
 - ❑ A 10h Une balade commentée en direction de ND de Muret
 - ❑ En continu : Vidéos et expo photos sur le patrimoine local
 - ❑ A partir de 13h : Hypnose et magie par le Forum de l'hypnose 64



UNE URNE est à la disposition de tous (donateurs, bénéficiaires d'objets ou simples visiteurs), pour collecter des fonds au bénéfice du



Les dons par chèque sont fiscalement déductibles

Eglise samedi 30 novembre à 20h30

- ❑ Concert choral : Lous deus remparts (Navarrenx), Cante laà (Vielleségure), Lagunt eta Maïta (Pau)
- ❑ Suivi d'une collation organisée par la commune



La petite épicerie

♦ La petite épicerie met le patrimoine en valeur

L'épicerie met en valeur des symboles du village, la tour fortifiée et l'église qui décorent des tasses et dessous de plats. Une belle initiative qui permet aux visiteurs d'emporter des souvenirs utiles.

Raison supplémentaire, d'aller animer ce commerce local de sa présence.

Le 11 novembre, après la cérémonie venez assister au vin d'honneur, salle socio, l'épicerie vous fera goûter les mets qu'elle proposera pendant les Fêtes.



La petite épicerie propose chaque 1^{er} vendredi du mois des pizzas sur commande.

Elles doivent être réservées la veille avant 19h00

Consultez l'actualité de ce commerce sur Face book en recherchant sur votre moteur de recherche : petite épicerie maslacq

Depuis le 14 octobre, votre épicerie a repris ses horaires d'hiver

Ouverture du lundi au samedi de 07h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00 et le dimanche de 07h00 à 12h30.

**INFIRMIERE
SOINS
à domicile**

20 19



Ouverture d'un cabinet infirmier à domicile

Ouverture a partir du 4 novembre 2019 du cabinet infirmier a domicile.

LARRIEU Valérie

18 rue la Carrere
64300 Maslacq



06 79 81 18 77

Permanence au cabinet du lundi au vendredi de 7h40 a 8h15



Téléthon de la zone du SJVOM de Lagor

(dont Maslacq fait partie)

Défi de l'écharpe la plus longue



Les tricoteuses et tricoteurs qui ont envie de s'associer au Téléthon sont invités à participer à un acte de solidarité consistant à "croiser leurs aiguilles" jusqu'à obtenir des écharpes de 15 cm de large et de longueur indéterminée. (Peu importe le point et la couleur de la laine)

Après collecte, ces écharpes seront cousues entre elles pour obtenir la plus longue bande possible.

(Pour info le record mondial est de 87 Km !)

L'idée est ensuite d'exposer cette écharpe durant la semaine du Téléthon sur la place de Vielleségure et de récupérer une cagnotte destinée à AFM Téléthon.

*Pour Maslacq, la collecte des écharpes a été confiée à
Robert Langla : robert.langla@orange.fr ou 06 31 44 23 71*

8 rue la Carrère

Merci de lui confier vos ouvrages avant le 20 novembre 2019.



Un club de Guigamp en pleine action





Bureau Inter associatif du 11/10/2019



ASSOCIATIONS

Représentées :

PARENTS D'ÉLÈVES (École privée) : Laurent ARRIAU
Sté d'ÉDUCATION POPULAIRE (Paroisse) : Michel GRIGT
BOULE MASLACQUAISE : Liliane LEPARRE
GYM d'entretien : Françoise BAUDEANT
ÉTOILE SPORTIVE PYRÉNÉENNE (Foot) : JP TAUZIA
COMITE DES FÊTES : Marina LONGERON
LES COPAINS DU BORD (Pêche) : Fernando DA SILVA
Lous de BACCHUS (Marché gourmand) : Laurent ARRIAU
APE École publique : Benoît LAU BEGUE
Randonneurs : Maïté PLAA
MICROCLUB (Informatique familiale) : Alain de LAPPARENT
AMASSADE (Aînés ruraux) : René DASSAIN



Excusées :

ACCA « La maslacquaise » (Chasse) : Didier HAURAT
YOGA : Lise TROUILHET
ADEM : Jean NAULÉ
K'DANCE : Élisabeth TAUZY
PÊ DE GAT :
PELOTARI club : Jean Bernard HAUTOIS
BIBLIOTHÈQUE : Aline CASSOU

Absentes :

AILES BÉARNAISES :
ESPRIT DE JARDIN :
TENNIS :
VIE AU VILLAGE :
MUSIQUE

CONSEIL MUNICIPAL :

Julien ESCOS : Vice Président Vie Associative Fêtes et Cérémonies préside la réunion
Alain de LAPPARENT - Robert LANGLA : Information Communication

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Julien ESCOS

- ☐ Excuse Monsieur le Maire et son 1^{er} Adjoint indisponibles
- ☐ Souhaite la bienvenue aux participants qu'il remercie de leur présence.
- ☐ Souligne que la commune veut éviter que des manifestations entrent en concurrence le même jour, comme cela s'est déjà produit.
- ☐ Rappelle que la commune a créé un dossier de demande de subvention qui doit être
 - ◆ Rempli avec soin pour permettre au Conseil Municipal d'arbitrer à l'intérieur de l'enveloppe
 - ◆ Déposé à la Mairie avant le 31 décembre 2019 pour être traité lors de l'étude du budget 2020
- ☐ Fait savoir que certaines associations avaient fait part de leur souhait qu'on organise une journée des associations. Il invite les associations présentes à réfléchir sur le sujet. **Benoît LAU BEGUE** rebondit en disant qu'il serait aussi intéressant d'envisager d'acheter du matériel en commun

Robert LANGLA

- ☐ Donne le programme du Téléthon de Maslacq qui aura lieu le 30 novembre

Alain de LAPPARENT

- ☐ Rappelle que la commune alimente deux outils destinés à faire connaître au mieux les activités dans la commune
 - Le site Internet maslacq.fr
 - Le Bulletin Municipal « Maslacq Infos »
- ☐ Invite chaque association à utiliser ces canaux pour prévenir des manifestations et en rendre compte
- ☐ Indique que les associations ne demandant pas de subvention peuvent remplir une partie du dossier pour faire connaître la composition de leur bureau et les adresses mails à utiliser pour les contacter





Activités 2019-2020



PROGRAMME K'Danse SAISON 2019 – 2020

Pour cette nouvelle Saison, K'Danse vous propose de nombreux cours :

Présidente :
Élisabeth TAUZY

Début des cours sur la semaine 37 (2019)
Fin des cours sur la semaine 26 (2020)

LUNDI	Maslacq	West Coast Swing (W.C.S)	* Débutant	Leyla	20h à 21h30 cours 21h30 à 22h pratique dansante	Stages : Salle socio , ✓ Lundi 28/10/19 : <i>salsa</i> ✓ Mardi 29/10/19 : <i>bachata</i> ✓ Lundi 23/12/19 : <i>salsa</i> (si possible) ✓ Lundi 24/02/20 : <i>salsa</i> ✓ Mardi 25/02/20 : <i>bachata</i> (à confirmer) ✓ Lundi 27/04/20 : <i>salsa</i> ✓ Mardi 28/04/20 : <i>bachata</i> (à confirmer)
MARDI	Maslacq	Bachata	* Débutant * Intermédiaire * Avancée	Mona & Chris	19h à 20h 20h à 21h 21h à 22h	
MERCREDI	Sarpourenx	Kizomba	* Débutant	Guillaume	20h à 21h30 cours 21h30 à 22h pratique dansante	
JEUDI	Sarpourenx	Salsa Cubaine	* Débutant * Intermédiaire	Loïc	20h10 à 21h10 21h10 à 22h10	
Nous rajouterons également des stages intensifs (2 x 1h30) sur chaque vacance scolaire (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps) uniquement sur pré inscription : • Salsa Portoricaine avec Jeff (+ Loïc). • Bachata (Fusion, sensuelle, moderne et dominicaine) avec Stefania et Julien.						Et occasionnellement, nous aurons l'honneur d'accueillir Alain et Katerina pour : Salsa Cubaine (avec différents styles). Ses stages seront accessibles au public mais à tarifs préférentiels pour les adhérents de K'Danse.

Nous proposerons tout au long de l'année des Auberges Espagnoles (réservés aux adhérents) pour le côté convivial tout en ayant le loisir de mettre en pratique ce que nous avons appris en cours.

Tout au long de cette saison, nous organiserons 3 journées « Stages / Repas / Soirée »

ouvert au public lors desquelles vous aurez le loisir de profiter de nombreux stages animé par des intervenants variés suivi d'un repas et enfin d'une soirée animé par différents Dj.

- **Samedi 14 Décembre 2019** (Repas Noël)
- **Samedi 29 Février 2020**
- **Samedi 16 Mai 2020** (+ Gala)
- **Samedi 13 Juin 2020** (Repas de fin d'année : uniquement pour les adhérents)

Nos tarifs annuels :

1 cours / semaine :	150€	(140€ + 10€ adhésion)
Cours supplémentaire :	80€	
Couple (1 cours chacun) :	270€	(adhésion comprise)
Nouvel adhérent homme :	90€	(adhésion comprise)
Formule : Couple dont nouvel adhérent homme :	225€	(adhésion comprise)

Possibilité de régler en 1 ou 3 fois (octobre, janvier et avril)

kdanse64300@gmail.com

kdanse maslacq

06.77.25.18.24 (Sandy)



**Décontracté,
il faut sourire !**





Activités 2019-2020



Bibliothèque municipale

Responsable : Aline CASSOU

☎ 05 59 67 30 40 Bibliothèque
(aux heures d'ouverture)

☎ 05 59 67 62 88 Aline CASSOU

Pôle lecture

Heures d'ouverture :

✓ Mardi 16h30—18h30 ✓ Vendredi 16h30—18h00

Animations salle Ménat à :

✓ 04/12/19 à 14 h : Pleupleu le Pic vert

Réservation au 05.59.67.30.40 (Heures d'ouverture)

Site du pôle lecture : <http://www.pole-lecture.com> pour :

- ♦ Avoir accès au choix et à la réservation de livres
- ♦ Retrouver l'ensemble des offres numériques et des centaines de formations gratuites en ligne, **Voir article p19**

Association d'éducation populaire (paroisse)

Président :
Michel GRIGT



☎ 05 59 67 68 45

✓ Paroisse Saint Jean Baptiste des vallées.

Manifestation :

- ✓ Le 26/04/20 : Kermesse inter-paroissiale
- Repas de midi (salle socio).
- Vente de pâtisseries le matin (porte à porte.)

Les Copains du Bord

Président :

Alphonse SERRANO

☎ 06 13 82 92 00 -

Manifestations :

- ✓ À partir de mars => Vente de cartes de l'association
- ✓ 07/03/20 : Ouverture du lac
- ✓ 20/06/20 : Concours de pêche
- ✓ 26/09/20 : Journée adhérents



Président : Alain de LAPPARENT

☎ 06 74 37 92 94

✓ Le vendredi à 20h00 Bureautique



**GYMNASTIQUE
D'ENTRETIEN**

Présidente :
Andrée LABARRERE

☎ 05 59 67 65 01

Cours : assurés par une professeure jusqu'à fin juin.

Séances (step, low impact, relaxation...) salle socio :

- ✓ Lundi matin (seniors) de 9h30 à 10h30
- ✓ Mercredi soir (plus tonique) entre 19h00 et 21h00 (1h ou 2 h consécutives)

Les personnes désireuses de participer ou de se renseigner peuvent appeler ou venir à une séance.

École de musique

Présidente : Céline BERGEZ DOMEQ

☎ 06 80 07 18 23 Mr BABY (Professeur)

☎ 06 83 96 15 06 Mme BERGEZ (Présidente)

- ♦ Éveil musical à partir de 4 ans
- ♦ Cours individuels ou collectifs pour enfants et adultes de
 - ✓ Guitare classique, folk, électrique
 - ✓ Piano

Coordinatrice: Marie Claire ELISSONDO

Téléthon

Organisateur pour Maslacq : Robert LANGLA

☎ 06 31 44 23 71 robert.langla@orange.fr

Manifestations sur Maslacq :

30/11/19 Salle socio

✓ **Gratifieria : 10h00-16h30 (Vide grenier gratuit)**

- ♦ Grillades et buvette toute la journée
- ♦ Vidéos et photos sur le patrimoine (en continu)
- ♦ 10h Balade commentée en direction de Muret
- ♦ 13h00 Forum 64 de l'hypnose (hypnose et magie)
- ♦ Collectes pour le téléthon (Urne pour les dons, piles, téléphones..)

30/11/19 église

✓ **Concert choral à 20h30 (3 chorales) suivi d'une collation offerte par la commune**
Voir article page 27



Activités 2019-2020



Présidente : Marina LONGERON

☎ 06 47 01 59 71 jmanalongeron@gmail.com

Manifestations :

- ✓ 20/12/19 : Assemblée Générale salle Ménat à 20h nous espérons voir de nouveaux membres motivés avec pleins d'idées pour organiser les fêtes de l'année prochaine.
- ✓ 19-21/06/20 : Fêtes patronales

Suivez le Comité des Fêtes sur Facebook



Président : Laurent ARRIAU

LOUS DE BACCHUS

☎ 07 77 68 27 96 lousdebacchus@laposte.net

Manifestations :

- ✓ 20/09/20 Marché gourmand (Parc et salle socio)

Pelotari Club Maslacquais

Président :
Jean Bernard HAUTOIS



☎ 06 31 18 55 01

Utilisation du Trinquet : 13 h/sur 4 jours + week-end

Activité

- ◇ Championnat du Béarn trinquet gomme pleine en cours
- ◇ Tournoi interne (22 équipes),
- ◇ Tournoi externe de février à juin 2020
- Inscriptions du 15/12/19 au 10/01/20 (Offerte pour les adhérents (es))
- ◇ Renouvellement cartes adhésion en janvier 2020

Manifestations :

- ✓ 23/11/19 Finales du tournoi interne 2019 + Assemblée Générale à 19h + repas de clôture de l'année 2019
- ✓ 15/06/20 : Finales du tournoi externe

École Jeanne d'Arc



Présidente : Émilie SAINTOURENS

☎ 06 98 58 38 70 loic.dejoie@orange.fr

Manifestations :

- ✓ 10/11/19 : Vente de gâteaux
- ✓ Mardi 14, vendredi 17 et samedi 18 janvier 2020. Lotos à la Salle Millénium Loisirs de Biron.
- ✓ 14/06/20 : Fête de l'école salle socio



Centre Communal d'Action Sociale

Président : Georges TROULHET.

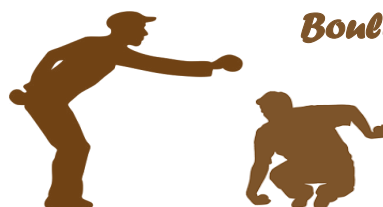
☎ 05 59 67 60 79

Services : Secrétariat de Mairie

Manifestations :

- ✓ 20/12/19 à 14h00 : Noël des enfants salle socio.
- ✓ 21/12/19 à 12h30 : Repas de Noël offert aux maslacquais de 70 ans et plus qui désirent y participer, salle socio

Boule Maslacquaise



Président : Jean Bernard MARLAT

☎ 06 31 84 51 46

Manifestations :

- ✓ Tournois
 - ◇ Lors des Fêtes, le 21/06/20
 - ◇ En nocturne, le 13/07/20
 - ◇ Journée adhérents au local le 12/09/20





Activités 2019-2020



Amassade

**Les Aînés
Ruraux**

Président :
René DASSAIN.

☎ **05 59 67 62 96** **Gérald LACCOURÈGE**

Tous les premiers vendredi du mois de 14h00 à 18h00, jeux (Belote, scrabble) et goûter salle Ménat.

Manifestations :

- ✓ 07/12/20 : Assemblée Générale
- Le programme de l'année sera établi par le nouveau bureau et paraîtra dans le Bulletin Municipal de février

ACCA « La Maslacquoise »

Président : Didier HAURAT



☎ **05 59 67 61 21** **Benoît et Claude NAULÉ**

☎ **06 82 21 48 22** **Didier HAURAT**

Activités : Chasse — Régulation des espèces — Fabrication de sauces

Manifestations :

- ✓ Repas annuel (ouvert à tous) 16/11/19 à 20h (salle socio)
- ✓ Repas annuel (ouvert à tous) 14/11/20 à 20h (salle socio)



Présidence :

Benoît LAU BEGUE
Jessica NOGUES

**Ecole Publique
Maslacq**

☎ **06 81 68 78 18**

Activités :

- ✓ Créer une dynamique entre parents d'élèves
- ✓ Organiser des activités périscolaires
- ✓ Organiser des manifestations pour récolter des fonds pour l'école

Manifestations :

- ✓ 03/11/19 Vide grenier (Salle socio)
- ✓ 09/02/20 Vente de gâteaux à domicile
- ✓ 21-22/03/20 Carnaval (Défilé + Repas)
- ✓ 04-05/04/20 Loto (Salle socio)
- ✓ 26/06/20 Fête de l'école (Salle socio)
- ✓ 08/11/20 Vide grenier (Salle socio)

<https://www.facebook.com/ape.maslacq>

yoga



Présidente :
Lise TROUILHET

☎ **06 74 82 75 98** **Silvina (l'animatrice)**

Activité :

- ✓ Séance de « Hata Yoga »
- Salle Ménat le mercredi de 17h15 à 18h45



Randonneurs de Maslacq

**Présidente : Jeannine
ARNALDO LASSAUBE**

☎ **05 59 67 61 76**

Activités : Rando tous les jeudis suivant météo

Voir calendrier automne pages 24-25

Manifestations :

- ✓ 12/12/19 10h00 AG suivi d'un repas
- ✓ Salle socio

☎ **06 74 02 29 01**

facebook ou www.pyreneenne.com

♦ **Activité :** Football sur Maslacq et Biron

Manifestations :

- ✓ En janvier : Vente de gâteaux à domicile



**Étoile Sportive
Pyrénéenne**

Président: Benoît RAFFIER



Agenda des manifestations

**Octobre
2019**



- **11 : Bureau Inter-associatif**
✓ Réunion annuelle 20h00 Ménat
- **28 : K'Danse**
✓ Stage salsa
- **29 : K'Danse**
✓ Stage bachata

**Novembre
2019**



- **03 : APE École Publique**
✓ Vide grenier
- **10 APEL École Jeanne d'Arc**
✓ Vente de gâteaux à domicile
- **11 : Cérémonie armistice**
✓ 11h00 Monument aux morts + Vin d'honneur salle Ménat
- **15 : Micro-Club**
✓ 20h00 Reprise
- **16 : Association de chasse**
✓ 20h00 Repas
- **23 : Pelotari club**
✓ Finale tournoi interne, A.G., repas
- **30 : Téléthon de Maslaccq**

**Décembre
2019**



- **01 : Pelotari**
✓ Finale Interne
- **04 : Bibliothèque**
✓ Pleu pleu le pic vert
- **07 : Amassade**
✓ Assemblée Générale 11h30 Salle socio
- **12 : Randonneurs**
✓ A.G. 10h00 Salle socio suivi d'un repas
- **14 : K'Danse**
✓ Stage repas soirée (Repas de Noël)
- **20 : CCAS**
✓ Noël des enfants des écoles Salle socio 14h00
- **20 : Comité des Fêtes**
✓ A.G. salle Ménat, **venez nombreux**
- **21 : CCAS**
✓ Repas de Noël des plus de 70 ans (12h00)
- **23 : K'Dance**
✓ Stage salsa (si possible)





Agenda des manifestations



**Janvier
2020**

- 14 - 17 - 18 APEL école Jeanne d'Arc
 - ✓ Lotos salle Millénium de Biron
- Étoile Sportive Pyrénéenne (date à déterminer)
 - ✓ Vente de gâteaux à domicile

**Février
2020**

- 09 : Parents école publique
 - ✓ Vente de gâteaux
- 24 : K'Danse
 - ✓ Stage salsa
- 25 : K'Danse
 - ✓ Stage bachata (à confirmer)
- 29 : K'Danse
 - ✓ Stage repas soirée

**Mars
2020**

- 07 : Copains du bord
 - ✓ Ouverture du lac
 - ✓ Vente des cartes de l'association
- 15 : 1° tour élections municipales
- 21-22 : APE
 - ✓ Carnaval + repas
- 22 : 2° tour élections municipales

**Avril
2020**

- 04 - 05: Parents école publique
 - ✓ Loto Salle socio
- 26 : Société d'Éducation populaire
 - ✓ Kermesse Inter-paroissiale Salle socio
- 27 : K'Danse
 - ✓ Stage salsa
- 28 : K'Danse
 - ✓ Stage bachata (à confirmer)



Agenda des manifestations



- 1° : Offrez du muguet
- 16 : K'Danse
✓ Stage et repas en soirée



- 13 : K'Danse
✓ Repas fin d'année adhérents
- 14 : Parents école Jeanne d'Arc
✓ Fête de l'école Salle socio
- 15 : Pelotari
✓ Finale externe
- 19-20-21 : Fêtes patronales
✓ 20 Concours de pêche Copains du bord
✓ 21 Tournoi de la boule maslacquaise
- 26 : Parents école publique
✓ Fête de l'école Salle socio



- 13 : La boule maslacquaise
✓ Tournoi nocturne Boulodrome du stade



- 12 : La boule maslacquaise
✓ Tournoi adhérents
- 20 : Lous de Bacchus
✓ Marché gourmand Parc et salle socio
- 26 : Copains du bord
✓ Journée adhérents au lac de la plaine

